



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

au Conseil de fondation de la

FONDATION JURA BIKE PARK – PORRENTROY

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT**

au Conseil de fondation de la

FONDATION JURA BIKE PARK – PORRENTRUUY

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la FONDATION JURA BIKE PARK pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

FIDAG Jura SA

Guillaume Theubet
Réviseur agréé
(réviseur responsable)

Aude Saunier Bregnard
Expert-réviseur agréé

Delémont, le 5 juin 2023

Exemplaire numérique

Bilan

Actif (en CHF)	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Trésorerie		205'939	11'597
Actifs de régularisation		237	0
Total de l'actif circulant		206'176	11'597
Immobilisations corporelles	1	30'559	27'000
Total de l'actif immobilisé		30'559	27'000
Total de l'actif		236'735	38'597
Passif (en CHF)	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		0	1'363
Passifs de régularisation		61'000	1'000
Total des capitaux étrangers à court terme		61'000	2'363
Total des capitaux étrangers à long terme		0	0
Total des capitaux étrangers		61'000	2'363
Capital de dotation		10'000	10'000
Résultat reporté de l'exercice précédent		26'234	0
Résultat de l'exercice		139'501	26'234
Total des capitaux propres		175'735	36'234
Total du passif		236'735	38'597

Compte de résultat

en CHF	Annexe	31.12.2022 <i>(365 jours)</i>	31.12.2021 <i>(284 jours)</i>
Autres produits d'exploitation	2	154'303	47'900
Total des produits d'exploitation		154'303	47'900
Charges de matériel, marchandises et prestations		-5'960	-6'982
Autres charges d'exploitation	3	-3'232	-7'548
Total des charges d'exploitation		-9'191	-14'530
Résultat d'exploitation brut (EBITDA)		145'112	33'370
Amortissements et corrections de valeurs sur actif immobilisé	4	-5'400	-7'015
Total des amortissements et corrections de valeurs		-5'400	-7'015
Résultat d'exploitation net (EBIT)		139'712	26'355
Résultat financier		-211	-122
Résultat avant impôts		139'501	26'234
Résultat de l'exercice		139'501	26'234

Annexe

1. Principes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que, afin d'assurer la prospérité de l'entreprise à long terme, la société saisit la possibilité de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

La comparabilité des comptes est assurée par la permanence de la présentation des comptes et des méthodes d'évaluation.

Principe de continuité de l'exploitation

Les comptes annuels de l'exercice sont évalués selon le principe de la continuité de l'exploitation (going concern).

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

1 Immobilisations corporelles (en CHF)	01.01.	Entrées	Sorties	Amort.	31.12.2022
Pumptrack mobile	27'000	0	0	-5'400	21'600
Projet construction pumptrack	0	8'959	0	0	8'959
	27'000	8'959	0	-5'400	30'559

2 Autres produits d'exploitation (en CHF)	31.12.2022	31.12.2021
Vente articles publicitaires	671	3'043
Location pumptrack mobile	14'600	2'500
Dons	91'032	39'357
Sponsoring	48'000	3'000
	154'303	47'900

3 Autres charges d'exploitation (en CHF)	31.12.2022	31.12.2021
Charges d'administration et d'informatique	-3'232	-7'548
	-3'232	-7'548

4 Amortissements et corrections de valeurs sur actif immobilisé (en CHF)	31.12.2022	31.12.2021
Pumptrack mobile	-5'400	-7'015
	-5'400	-7'015

Annexe

3. Informations complémentaires

1 Emplois à plein temps

Comme pour l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 250 au cours de l'exercice sous revue.

2 Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'a été identifié.

4. Organisation de la Fondation

1 Numéro

106113

2 Nom

FONDATION JURA BIKE PARK

3 Adresse correspondance

Adresse	c/o Arnaud Maître
Rue	Rue de la Synagogue 2
Lieu	2900 Porrentruy

Personne de contact	Arnaud Maître
---------------------	---------------

4 Statuts et règlements en vigueur

Statuts du 11 mars 2021

5 Listes des personnes composant l'organe suprême de la fondation

Maître Arnaud	Président	Collective à deux
Schenk-Masson Stéphanie	Vice-présidente	Collective à deux
Maître-Lauber Mélanie	Membre	Collective à deux
Moreau-Guillaume Emilie	Membre	Collective à deux
Piquerez Manuel	Membre	Collective à deux
Schaffter Clément	Membre	Collective à deux

Annexe

6 Rémunération des membres du Conseil de fondation (en CHF)	31.12.2022	31.12.2021
Rémunération des membres du Conseil de fondation	0	0
	0	0

7 Organe chargé de la tenue de la comptabilité

Nom	Arnaud Maître
Rue	Rue de la Synagogue 2
Lieu	2900 Porrentruy

8 Exonération fiscale

FONDATION JURA BIKE PARK bénéficie d'une exonération fiscale.

9 Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

10 Organe de révision

Nom	FIDAG Jura SA
Rue	Rue de la Jeunesse 2
Lieu	2800 Delémont
Personne de contact	Guillaume Theubet
Téléphone	032 423 47 47

